



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À HUIS CLOS LE 16 NOVEMBRE 2020, AU CENTRE
ANDRÉ-HÉNAULT (ÉDIFICE MUNICIPAL), CONFORMÉMENT
AUX ARRÊTÉS MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU
26 AVRIL ET DU 4 JUILLET 2020.**

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-11-253

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- * 11.1 Projet de lotissement secteur Des Pionniers– Réduction de la largeur minimale requise d'une rue de desserte locale – Approbation
- * 11.2 Club Auto-Neige de Joliette – Droit de circulation – Saison 2020-2021 - Autorisation

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 26 octobre 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 24 octobre 2020 au 4 novembre 2020

- * 4.2 Centre de services scolaire des Samares – Acte de cession d'immeubles – Lots 6 315 116 et 6 345 315 – Autorisation de signature
- * 4.3 Entente relative à des travaux municipaux d'infrastructures municipales – 9191-2352 Québec inc. – Cession de rues projetées – Lots 6 157 471 et 6 157 474 – Autorisation de signature
- * 4.4 Déclaration de voie publique et dénomination – Lots 6 157 471 et 6 157 474 – Autorisation
- * 4.5 Centre de services scolaire des Samares (CSSS) – École primaire Le Préambule – Parc-école – Contribution financière - Autorisation
- * 4.6 Affectation de l'excédent de fonctionnement – Exercice financier 2019 - Autorisation
- * 4.7 Fourniture de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques – Octroi de contrat
- * 4.8 Société d'habitation du Québec - Office d'habitation au cœur de chez-nous – Programme de supplément au loyer – Renouvellement de l'entente de gestion 2020-2023 – Autorisation
- * 4.9 Société d'habitation du Québec – Office d'habitation au cœur de chez-nous – Approbation des prévisions budgétaires 2020 amendées
- * 4.10 Convention collective des salariés de la fonction publique – Liste de rappel des journaliers d'entretien hivernal à temps partiel – Lettre d'entente no.25 – Approbation
- * 4.11 Service des finances – Poste de technicien(ne) à la taxation et à la perception – Autorisation d'embauche
- * 4.12 Radiation de comptes à recevoir – Autorisation
- * 4.13 Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2021 – Autorisation
- * 4.14 Club quad Mégaroues Joliette – Droit de circulation - Autorisation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Service de la prévention des incendies – Ressource occupant le poste de capitaine – Modification des conditions d'embauche - Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Produits chimiques – Regroupement d'achats 2021 – Octroi de contrat
- * 6.2 Embauche d'un journalier d'entretien à temps partiel – Autorisation
- * 6.3 Règlement d'emprunt 2168-2020 – Fourniture de services professionnels en ingénierie -Revitalisation des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 La Manne quotidienne – Octroi de soutien financier
- * 9.2 Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) – Octroi de soutien financier

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Mois d'octobre 2020 – Dépôt
- * 10.2 États comparatifs – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Projet de lotissement – Réduction de la largeur minimale requise d'une rue de desserte locale – Approbation (**ajout**)
- * 11.2 Club Auto-Neige de Joliette – Droit de circulation – Saison 2020-2021 – Autorisation (**ajout**)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-11-254

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020 – APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Question :

Un citoyen se questionne quant à la bonne installation des haut-parleurs de la patinoire réfrigérée au Parc Casavant-Desrochers, notamment quant à leur mode d'accrochage et la sécurité qui y est afférente, ainsi que concernant leur caractère « neuf » ou « usagé » en raison de leur aspect « sali ».

Réponse :

Concernant la sécurité des usagers de la patinoire, il faut savoir que l'installation actuelle (câble d'acier et attaches autobloquantes) est temporaire en attendant la pièce requise : attaches de poutre pour fixer les haut-parleurs de manière durable. Nous vous confirmons par ailleurs que les haut-parleurs sont bel et bien neufs. L'aspect « sali » dont vous faites mention est attribuable au nettoyage de la dalle précédent les opérations d'arrosage en prévision de l'ouverture imminente de la patinoire. En effet, le nettoyage a soulevé la poussière jusqu'au plafond, recouvrant au passage les haut-parleurs. Lors de l'installation des attaches requises et attendues, ces dispositifs seront nettoyés avec soin.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2020-11-255

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 24 OCTOBRE 2020 AU 4 NOVEMBRE 2020

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- | | |
|--|---------------|
| • les chèques fournisseurs n ^{os} 50 468 à 50 548 : | 259 086,67 \$ |
| • les chèques annulés : | --- |
| • les paiements électroniques : | --- |

Total : **259 086,67 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2020-11-256

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – ACTE DE CESSIION
D'IMMEUBLES – LOTS 6 315 116 ET 6 345 315 – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-20-09, en date du 16 novembre 2020, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Samares (ci-après : « **CSSS** ») a convenu de céder à titre gratuit les lots numéros 6 315 116 et 3 345 315 du

Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, en faveur de la Ville afin de permettre le réaménagement de la rue Pierre-De Coubertin; et

ATTENDU le projet d'acte de cession préparé à cet effet par Me Marie-Josée Manègre, notaire, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la cession à titre gratuit des lots numéros 6 315 116 et 3 345 315 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette par le CSSS en faveur de la Ville d'après les termes, conditions et obligations prévus au projet d'acte de cession préparé à cet effet par Me Marie-Josée Manègre, notaire, accompagné de ses annexes, lequel est approuvé tel quel dans sa version soumise ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à apporter à ce projet d'acte de cession toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ledit acte de cession, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2020-11-257

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES – 9191-2352 QUÉBEC INC. – CESSION DE RUES PROJETÉES
– LOTS 6 157 471 ET 6 157 474 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU qu'une entente relative à des travaux d'infrastructures municipales est intervenue avant ce jour entre la société 9191-2352 Québec inc. et la Ville conformément aux dispositions de son *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* (ci-après désignée : l'« **Entente** »);

ATTENDU que conformément à l'Entente, la société 9191-2352 Québec inc. (ci-après désignée : la « **Société** ») a procédé à ses frais à la construction d'un tronçon de rue et des infrastructures qui y sont afférentes, composé des lots numéros 6 157 471 et 6 157 474, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, et qu'un certificat de réception provisoire des travaux a été émis à cet effet par la firme GHD consultants inc. en date du 11 novembre 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de prendre possession de ce tronçon de rue afin de l'intégrer au domaine public conformément aux termes de l'Entente;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville d'obtenir de la part de la Société les droits de passage et de servitude d'utilité publique nécessaires sur les lots numéros 6 157 468 et 6 397 885, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, propriété de la Société; et

ATTENDU le projet d'acte de cession et de constitution de servitude préparé à cet effet par Me Robert Blais, notaire, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au

conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la cession à titre gratuit des lots 6 157 471 et 6 157 474, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, par la Société en faveur de la Ville, afin de les intégrer au domaine public à titre de rue, conditionnellement à ce que les dernières formalités préalables requises par les Services juridiques et Services techniques de la Ville soient rencontrées par la Société;

AUTORISER l'octroi à titre gratuit, par la Société en faveur de la Ville, des servitudes nécessaires à l'utilité publique sur les lots 6 157 468 et 6 397 885, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce que les dernières formalités préalables requises par les Services juridiques et Services techniques de la Ville soient rencontrées par la Société;

APPROUVER tel quel le projet d'acte de cession et de constitution de servitudes préparé à cet effet par Me Robert Blais, notaire, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser les Services juridiques de la Ville à y apporter toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ledit acte de cession et d'octroi de servitudes, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-11-258

DÉCLARATION DE VOIE PUBLIQUE ET DÉNOMINATION – LOTS 6 157 471 ET 6 157 474 – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU qu'une entente relative à des travaux d'infrastructures municipales est intervenue avant ce jour entre la société 9191-2352 Québec inc. et la Ville conformément aux dispositions de son *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* (ci-après désignée : l'« **Entente** »);

ATTENDU que conformément à l'Entente, la société 9191-2352 Québec inc. (ci-après désignée : la « **Société** ») a procédé à ses frais à la construction d'un tronçon de rue et des infrastructures qui y sont afférentes, composé des lots numéros 6 157 471 et 6 157 474, du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'un acte de cession et de constitution de servitude interviendra incessamment entre la Société et la Ville afin qu'elle prenne possession de ce tronçon de rue pour l'intégrer au domaine public;

ATTENDU qu'il y a lieu de déclarer les lots numéros 6 157 471 et 6 157 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, comme étant une voie publique afin de l'intégrer au domaine public à compter de la date de signature de l'acte de cession et servitude à intervenir incessamment; et

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie, aux termes de sa rencontre du 6 octobre dernier, à l'effet de nommer cette voie publique comme étant la rue « Flavie-Poirier ».

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉCLARER les lots numéros 6 157 471 et 6 157 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, comme étant une voie publique afin de l'intégrer au domaine public à compter de la date de signature de l'acte de cession et de constitution de servitude à intervenir incessamment ;

NOMMER cette voie publique comme étant la rue « Flavie-Poirier », conformément aux recommandations du Comité de toponymie ;

TRANSMETTRE la documentation nécessaire à l'approbation de la dénomination officielle de cette voie publique auprès de la Commission de toponymie du Québec ;

TRANSMETTRE un extrait certifié conforme de la présente résolution auprès du Ministère des Transports du Québec; et

AUTORISER Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2020-11-259

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES (CSSS) – ÉCOLE
PRIMAIRE LE PRÉAMBULE – PARC-ÉCOLE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE –
AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que la Ville désire contribuer à l'aménagement du parc-école de l'école primaire Le Préambule;

ATTENDU qu'il y a lieu de verser une somme de 10 000 \$ au CSSS à titre de contribution financière, conditionnellement à ce qu'une entente de visibilité intervienne à cet effet entre le CSSS et la Ville; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 10 000 \$ au CSSS à titre de contribution financière lui permettant de compléter l'aménagement de l'aire gazonnée du parc-école de l'école primaire Le Préambule, conditionnellement à ce qu'une entente de visibilité intervienne à cet effet entre le CSSS et la Ville et dont les termes et conditions seront à déterminer par les Services juridiques de la Ville ;

FINANCER la dépense à même les fonds disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire, et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée cette entente de visibilité, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2020-11-260

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE FINANCIER 2019 – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-08, en date du 16 novembre 2020, préparée par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, recommandant d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019 s'élevant au montant de 906 621 \$.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

AFFECTER le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019 d'après les recommandations formulées au sommaire décisionnel numéro SF-20-08 comme suit :

- Le surplus de revenus afférents aux services d'égout et d'aqueduc, au montant de 223 500 \$, est transféré à la réserve financière pour le service de l'eau, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé : « Affectation des surplus à la réserve financière du service de l'eau », dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Le surplus de revenus afférents aux divers services offerts par le Service de la prévention des incendies de la Ville (correctif année 2017, excédent année 2018 et excédent année 2019), totalisant 42 277 \$ est transféré au Service de la prévention des incendies, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé : « Service de prévention des incendies, opérations, financements et investissements », dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et
- Une somme de 640 844 \$ demeure dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2020-11-261

FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS INFORMATIQUES – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-09, en date du 10 novembre 2020, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, relativement à l'octroi d'un contrat de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro SF-20-09 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques à l'entreprise « PG Solutions », pour la somme totale de 58 570,58 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques à l'entreprise « PG Solutions », pour la somme totale de 58 570,58 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Retrait d'un membre du conseil

Préalablement au traitement du point 4.8 par le conseil municipal, Madame la conseillère Chantal Riopel se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.8
2020-11-262

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION 2020-2023 – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation au cœur de chez-nous et la Ville (entente numéro 10786) arrive à échéance le 30 novembre prochain et qu'il y a lieu de la renouveler pour une période additionnelle, soit du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2023 ;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la Ville est tenue au paiement d'une somme correspondant à 10% du coût des loyers, le tout tel que plus amplement décrit aux annexes de l'entente ci-après identifiés; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELER l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation au cœur de chez-nous et la Ville (entente numéro 10786), arrivant à échéance le 30 novembre prochain pour une période additionnelle, soit du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2023 ;

AUTORISER une contribution de la Ville correspondant à 10% du coût des loyers de douze unités de logement, le tout tel que plus amplement décrit aux annexes de l'entente, à savoir :

Numéro de l'entente	Programme client	Volet	Année programme	Nombre d'unités	Participation municipale
10 786	AccèsLogis	Volet 1	2014	1	Oui
	AccèsLogis	Volet 3	2014	11	Oui

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire, et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2020-11-263

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 AMENDÉES

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 amendées au 31 juillet 2020 déposées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous;

CONSIDÉRANT que le budget de l'ensemble immobilier amendé au 31 juillet 2020 prévoit un déficit dont 10 % sera assumé par la Ville; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les prévisions budgétaires amendées au 31 juillet 2020 présentées par l'Office d'habitation au cœur de chez-nous pour l'exercice financier 2020, lequel prévoit une contribution financière de la Ville de 5 185 \$ correspondant à 10% du déficit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Retrait / Reprise de certains membres du conseil

*Préalablement au traitement du point 4.10 par le conseil municipal, Madame la conseillère **Chantal Riopel** reprend part à la séance du conseil et Madame la conseillère **Janie Tremblay** se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

4.10
2020-11-264

CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE – LISTE DE RAPPEL DES JOURNALIERS D'ENTRETIEN HIVERNAL À TEMPS PARTIEL – LETTRE D'ENTENTE NO.25 – APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser la liste de rappel des journaliers d'entretien hivernal à temps partiel; et

CONSIDÉRANT le projet de Lettre d'entente No. 25 préparé à cet effet et déposé ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de Lettre d'entente No. 25 soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire Robert Bibeau et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite Lettre d'entente No.25 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Reprise d'un membre du conseil

Préalablement au traitement du point 4.11 par le conseil municipal, Madame la conseillère Janie Tremblay reprend part à la séance du conseil.

**4.11
Suspendu**

SERVICE DES FINANCES – POSTE DE TECHNICIEN(NE) À LA TAXATION ET À LA PERCEPTION – AUTORISATION D'EMBAUCHE

Ce point est suspendu, considérant qu'il est en attente d'informations supplémentaires.

**4.12
2020-11-265**

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-01, en date du 10 novembre 2020, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, recommandant l'abandon des démarches de recouvrement et la radiation de divers comptes à recevoir, représentant une somme totale de 906,04 \$.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'abandon des démarches de recouvrement et la radiation des comptes à recevoir rattachés aux factures numéros 2017-000159, 2018-000152 et 2018-000165, représentant une somme totale de 906,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.13
2020-11-266

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021 – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2021; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER l'adhésion de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2021; et

AUTORISER le paiement de la facture datée du 8 octobre 2020 au montant de 9 996,47 \$ taxes incluses représentant les frais d'adhésion pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.14
2020-11-267

CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE – DROIT DE CIRCULATION -
AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le Club Quad Mégaroues Joliette requiert du Ministère des transports une autorisation de circulation sur la berge de la route 343, le tout tel que plus amplement décrit au croquis annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

ATTENDU qu'afin d'octroyer une telle autorisation, le Ministère des transports requiert une autorisation préalable de la Ville à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur la berge de la route 343, le long de la route 343, à partir de la rue de la Petite-Noraie, jusqu'au ponceau situé à 445 mètres au sud de l'intersection de la rue de la Petite-Noraie et de la route 343, le tout tel que plus amplement décrit au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2020-11-268

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – RESSOURCE OCCUPANT LE POSTE DE CAPITAINE – MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMBAUCHE - AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les résolutions numéros 2019-10-311 et 2020-06-143, respectivement adoptées par le conseil municipal en date du 21 octobre 2019 et du 1^{er} juin 2020, autorisant l'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour au poste de capitaine et précisant ses conditions d'embauche;

ATTENDU le compte-rendu du Comité des ressources humaines suite à sa rencontre du 7 octobre 2020, lequel recommande d'apporter certaines précisions aux conditions d'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour occupant le poste de capitaine au sein du Service de la prévention des incendies; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

MODIFIER la résolution numéro 2019-10-311 en ce qui concerne les conditions d'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour occupant le poste de capitaine au Service de la prévention des incendies de sorte à autoriser une progression diagonale six mois après son embauche; cela impliquant une progression vers l'échelon 6 de la classe 7 de la *Politique salariale des cadres*, six mois plus tôt que prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2020-11-269

PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2021 – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que la Ville fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achat Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

ATTENDU que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres et que la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (ci-après nommée : « **RAIM** ») a assumé ce rôle pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 123-10-2020 adoptée par le conseil d'administration de la RAIM recommandant aux participants du Regroupement d'achat Rive-Nord d'attribuer les contrats pour l'achat de produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 aux plus bas soumissionnaires conformes par article, conformément au rapport daté du 22 octobre 2020 préparé par madame Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres RAIM-2020-003 le contrat pour la fourniture de produits chimiques 2021 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées comme suit :

Produit	Fournisseur	Prix unitaire	Quantité approximative	Montant approximatif (taxes en sus)
B1.11 Polymère eau potable CSP-635	Nouvelle Technologie inc. (TEKNO)	5,51 \$/kg	1 100	6 061 \$
A2 Sulfate d'aluminium 48.8% Vrac liquide	Kemira Water Solutions Canada Inc. (KEMIRA)	0,2040 \$/kg	162 500	33 150 \$
F1.2 Chlore gazeux Cylindre 68 KG	Brenntag Canada Inc. (BRENNTAG)	4,40 \$/kg	6 500	28 600 \$
			TOTAL APPROXIMATIF :	67 811 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2020-11-270

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER D'ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL –
AUTORISATION**

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-45 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 10 novembre 2020, recommandant l'embauche d'une ressource afin de pourvoir un poste de journalier d'entretien présentement vacant depuis quelques mois ;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU le processus d'embauche mené par le directeur des Services techniques et la recommandation positive contenue au sommaire décisionnel ST-20-45 à l'effet d'embaucher monsieur Dominic Bazinet afin de pourvoir un poste de journalier d'entretien à temps partiel; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur Dominic Bazinet, afin de pourvoir un poste de journalier d'entretien à temps partiel à compter du 17 novembre 2020 et que ses conditions d'embauche soient celles prévues au sommaire décisionnel ST-20-45, complétées par celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2020-11-271

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2168-2020 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – REVITALISATION DES RUES BOUCHER, GOUIN, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-49 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 10 novembre 2020, relativement à l'octroi d'un mandat de fourniture de services professionnels en ingénierie afin de procéder à la revitalisation des rues Boucher, Guoin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault;

ATTENDU les soumissions reçues au 27 octobre 2020, 10h, suite à un appel d'offres public, lesquelles ont été évaluées par le comité de sélection sur une base qualitative à l'aide d'une grille de pondération, à savoir :

-	Parallèle 54	231,0 points (321 067,23 \$);
-	Les Services EXP	228,5 points (362 050,53 \$);
-	GBI	228,0 points (339 040,58 \$);
-	MLC	220,0 points (286 574,04 \$);
-	Shellex	201,5 points (338 630,12 \$);
-	Équipe Laurence	189,0 points (469 120,43 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en ce qui concerne l'acceptation de la soumission de l'entreprise « Parallèle 54 »; et

CONSIDÉRANT que des crédits seront disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2168-2020 en attente d'approbation par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le mandat de fourniture de services professionnels en ingénierie afin de procéder à la revitalisation des rues Boucher, Guoin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault à l'entreprise « Parallèle 54 », pour la somme de 321 067,23 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2168-2020 par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ; et

FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt numéro 2168-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-11-272

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 novembre 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Louise Savignac Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants:

- Travaux de construction au numéro 1003, rue de la Visitation (lot 6 389 577) par la société « Xagone inc. », conformément aux plans 16-104-02 déposés par Louis Morrissette architecte, datés du 3 septembre 2020 (**54 CCU 20**); et
- Travaux de construction par la société « 9398-7816 Québec inc. » au numéro 806, rue de la Visitation (lot 4 563 438) conformément aux plans les plans 1082-2020-80 déposés par Michel Tellier architecte, datés du 27 octobre 2020 (**61 CCU 20**).

REFUSER la demande de certificat d'autorisation de construction au numéro 2076, rue de la Visitation, présentée par la société « Groupe Evex » d'après les plans EVEX20-003 déposés par Groupe Evex datés du 25 octobre 2020 (**59 CCU 20**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**59 CCU 20**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, le gabarit du bâtiment proposé ne s'intègre pas au milieu bâti contrairement à ce que prévoient les dispositions de l'article 32 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

9.0

REQUÊTES

9.1

2020-11-273

LA MANNE QUOTIDIENNE – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire témoigner sa solidarité envers La Manne quotidienne et contribuer à la poursuite de ses objectifs, plus particulièrement durant la période des fêtes; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER à La Manne quotidienne la somme de 2 500\$ à titre de soutien financier, afin de contribuer à aider les personnes et familles dans le besoin en permettant la distribution de bons alimentaires durant la période des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2020-11-274

**SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE (CONFÉRENCE DU CHRIST-ROI) –
OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER**

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire témoigner sa solidarité à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) et contribuer à la poursuite de ses objectifs, plus particulièrement durant la période des fêtes; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 2 500\$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) à titre de soutien financier afin de contribuer à aider les personnes et familles dans le besoin en permettant la distribution de bons alimentaires dans le cadre de la Guignolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

**RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS D'OCTOBRE 2020 –
DÉPÔT**

10.2

ÉTATS COMPARATIFS – DÉPÔT

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2020-11-275

**PROJET DE LOTISSEMENT SECTEUR DES PIONNERS – RÉDUCTION DE LA
LARGEUR MINIMALE REQUISE D'UNE RUE DE DESSERTE LOCALE -
APPROBATION**

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que la société « GNL arpenteurs-géomètres inc. » a déposé auprès de la Ville une demande de permis de lotissement dans le secteur Des Pionniers, afin

d'autoriser l'opération cadastrale telle que préparée par Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2308 de ses minutes en date du 5 novembre 2020;

ATTENDU que cette opération cadastrale implique le lotissement et l'ouverture d'une nouvelle rue d'une largeur projetée de 15 mètres (selon les plans soumis), laquelle sera éventuellement cédée en faveur de la Ville conformément à une entente relative à des travaux municipaux à intervenir incessamment conformément aux dispositions du *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* de la Ville; et

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 26 du *Règlement 520-1989 de lotissement* de la Ville, dans un projet de lotissement impliquant l'ouverture d'une nouvelle rue de desserte locale devant être cédée à la Ville, la largeur minimale de l'emprise doit être de 20 mètres, mais que cette largeur minimale peut néanmoins être réduite à 15 mètres sur approbation du conseil municipal, si notamment, la présence des terrains déjà cadastrés empêche une organisation rationnelle des terrains.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la largeur minimale de 15 mètres de la rue de desserte locale projetée dans le secteur Des Pionniers apparaissant au projet d'opération cadastrale déposé par la société « GNL arpenteurs-géomètres inc. » et préparé par Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2308 de ses minutes en date du 5 novembre 2020, considérant que la présence de terrains déjà cadastrés empêche une organisation rationnelle des terrains; et

ENJOINDRE le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Ville de poursuivre l'analyse de la demande de permis de lotissement formulée par la société « GNL arpenteurs-géomètres inc. » en tenant compte de l'approbation octroyée par les présentes quant à la réduction de la largeur minimale d'une rue de desserte locale normalement requise par le *Règlement 520-1989 de lotissement* de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2
2020-11-276

CLUB AUTO-NEIGE DE JOLIETTE – DROIT DE CIRCULATION – SAISON 2020-2021 - AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le Club Auto-Neige de Joliette, tout comme les années précédentes, requiert du Ministère des transports une autorisation de circulation (traverse) sur la voie publique du Rang de la Petite-Noraie, le tout tel que plus amplement décrit au croquis annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

ATTENDU qu'afin d'octroyer une telle autorisation, le Ministère des transports requiert une autorisation préalable de la Ville à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONSENTIR un droit de circulation (traverse) au Club Auto-Neige de Joliette sur la voie publique du Rang de la Petite-Noraie, pour la saison de motoneige 2020-2021, le tout tel que plus amplement décrit au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

En conséquence, le président de la séance, monsieur Robert Bibeau, ajourne la séance au lundi 30 novembre 2020, à 15h30, au Centre André Hénault, édifice municipal.

REPRISE DE LA SÉANCE, LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2020, À 15H30

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

SONT ABSENTS :

M^{me} Chantal Riopel, conseillère
M. Jean-Sébastien Hénault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

4.11
2020-11-277

SERVICE DES FINANCES – POSTE DE TECHNICIEN(NE) À LA TAXATION ET À LA PERCEPTION – AUTORISATION D'EMBAUCHE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-241, adoptée par le conseil municipal en date du 26 octobre dernier, autorisant la création et le recrutement d'un second poste permanent à temps plein de technicien(ne) à la taxation et à la perception;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-11, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances, en date du 30 novembre 2020;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU le processus de sélection mené conjointement par la Direction générale et la direction du Service des finances et la recommandation positive du directeur du Service des finances quant à l'embauche de madame Nadia Desjardins pour pourvoir le poste permanent à temps plein de technicienne à la taxation et à la perception; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame Nadia Desjardins afin de pourvoir le poste de technicienne à la taxation et à la perception, poste permanent à temps plein, selon l'échelon 1 de la classe 4 de la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 6 mois, que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra à huis clos, le lundi 14 décembre 2020, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier